

## 📌 Réglementation santé-sécurité (niveau 1) : maîtriser l'essentiel des obligations pour évaluer son niveau de conformité

Respecter et faire respecter la réglementation de la santé-sécurité au sein de sa structure

Code  
**510069**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**1 558 € HT**

*\*Repas inclus (en présentiel)*

### **PUBLIC**

Responsables QSE - Chargés de sécurité - Responsables environnement - Membres du CSE/CSSCT - Toute personne souhaitant acquérir des bases solides et structurées en matière de réglementation SST

### **PRÉ-REQUIS**

Aucun prérequis nécessaire

### **NIVEAU D'EXPERTISE**

Fondamentaux

### **LES POINTS FORTS**

Cette formation est éligible au financement via le CPF dans le cadre du bloc 4 du titre Manager du développement des ressources humaines (RNCP 35604)

Formation complète et structurante pour intégrer l'essentiel de la réglementation en SST et ses conséquences

Nombreux cas pratiques, exemples concrets et conseils personnalisés pour bien maîtriser ses obligations et évaluer le niveau de conformité de son site

Documentation exhaustive comprenant de nombreux schémas et fiches de synthèse à conserver et utiliser à son retour à son poste de travail

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

## **Objectifs pédagogiques**

- Décrire les principales exigences juridiques et les obligations en santé-sécurité au travail (SST)
- Expliquer l'organisation et la logique des principes généraux de la prévention
- Appliquer la réglementation pour apprécier le niveau de conformité de son site

## **Programme de la formation**

### **Engagement**

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

## **Décrire les principales exigences juridiques et les obligations en santé-sécurité au travail (SST)**

Identifier les principales sources de droit en santé-sécurité au travail (SST)

- Hiérarchie des textes
- Code du travail et Code de la Sécurité sociale
- Les différentes sources d'obligations (étatiques, contractuelles...)
- Des outils pour être efficace dans la recherche de la réglementation applicable
- Cas pratique (mur de Post-it) : travail par équipes sur la hiérarchie des normes

Expliquer les risques juridiques en cas de non-respect de ces obligations

- Principe de réparation forfaitaire des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Responsabilités civile et pénale
- Faute inexcusable
- Délégation de pouvoirs

## SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

## ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Droit d'alerte (recueil des signalements) et de retrait des travailleurs
  - Danger grave et imminent
  - Contrôles administratifs
  - Étude de cas : analyse de jurisprudence (harcèlement moral, plans de prévention...)
- Critère d'évaluation de la compétence – Formative, pendant les applications

## Expliquer l'organisation et la logique des principes généraux de la prévention

### Citer les principes généraux de la prévention

- Obligations de l'employeur
- Obligations du salarié
- Évaluation des risques
- Protections collectives : aménagement des locaux, voies et sens de circulation, machines et appareils, incendie et explosion, substances dangereuses, organisation des secours...
- Protection individuelle : formation à la sécurité, EPI, visite médicale, aptitude...
- Entreprises extérieures, sous-traitants, intérimaires...
- Prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité
- Brainstorming : réflexion sur les principes généraux de la prévention

### Discuter le rôle et les missions des acteurs internes et externes en SST

- Chargé de sécurité, référent sécurité, CSE/CSSCT
- Service de prévention et de santé au travail
- Inspection du travail, service prévention des CARSAT
- ANACT, INRS
- Autres organes de contrôle
- Cas pratique (mur de Post-it) : travail par équipes sur les missions des acteurs de la SST

Critère d'évaluation de la compétence – Étude de cas : à partir d'un cas concret, identifier les principaux textes en SST et les mesures à mettre en œuvre

## Appliquer la réglementation pour apprécier le niveau de conformité de son site

### Décrire les obligations fondamentales de l'employeur

- Obligations de formation, restriction d'emploi, affichage
- Interdictions et limitations d'emploi de certains travailleurs, pour certains travaux ou produits
- Règlement intérieur, instructions et consignes
- Conformité et vérification périodique des moyens
- Cas pratique : Identifier les actions à mettre en œuvre afin de mettre l'entreprise en conformité avec les obligations de formation, d'affichage et de vérification périodique

## Distinguer les obligations particulières

- Organisation de la prévention, en prenant notamment en considération les risques nouveaux (RPS, télétravail)
- Les mesures à prendre dans les situations à risque, en fonction des activités de l'entreprise
- Plans de prévention avec les entreprises extérieures
- Information et consultation du CSE/CSSCT
- Retour d'expérience : à partir de cas concrets, citer les mesures de prévention à mettre en œuvre

Critère d'évaluation de la compétence : évaluer le niveau de conformité d'un site et décrire les actions correctives à mettre en œuvre

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

### PARIS

- 23-24 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 23-24 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### BORDEAUX

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### CHAMBERY

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### GRENOBLE

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### LILLE

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### LYON

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### MARSEILLE

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### MONTPELLIER

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### NANTES

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### NICE

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### NIORT

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### PAU

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### RENNES

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### ROUEN

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### STRASBOURG

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### TOULOUSE

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026

### TOURS

- 15-16 Oct. 2026
- 18-19 Nov. 2026